Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20260526-CM20260526D14-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20260526D14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 20 mai 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Vanessa VALY

EXCUSÉS :
Aurélie REJAULT donne procuration à M. Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laure LIZANO

Objet : Affaires scolaires - Tarifs Cantine année 2026-2027
Madame Thérèse MAINGUY, Maire, informe le conseil municipal que le contrat avec la société Convivio prévoit la livraison d'au moins 60 repas par jour en liaison chaude.

Elle fait part à l'assemblée des informations concernant l'actualisation des tarifs des repas à la cantine municipale, calculée selon les indices de l'INSEE de la ligne « produits alimentaires » et la ligne « coût du travail, hébergement et restauration », conformément à la convention de restauration établie et signée par les deux parties.
Il est proposé d'augmenter les tarifs de 1,53%, taux appliqué par la société CONVIVIO.

le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants

- PRESENTS : 14	**- VOTANTS : 15**	
- Abstentions : 0	**- Suffrages exprimés : 15**	**- Majorité absolue : 8**
- POUR : 15	**- CONTRE : 0**	

À l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE l'actualisation proposée par la société CONVIVIO de 1,53% ;**
- **PREND ACTE de l'actualisation donnée par la société CONVIVIO pour l'année 2026/2027, sans compter les charges de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, chauffage ...) et les charges liées à la mise à disposition du personnel communal pendant le temps du service,**
- **DÉCIDE d'augmenter les tarifs appliqués aux familles de 1,53% pour l'année scolaire 2026/2027 :**
  - **4,23 € T.T.C. pour les enfants domiciliés à GUILLAC,**
  - **4,79 € T.T.C. pour les enfants domiciliés hors du territoire communal et les adultes,**
  - **1,63 € T.T.C. pour les enfants fournissant leur repas pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical.**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette question.**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)